



Droit pour un étranger en cas de divorce

Par **Sam**, le 17/03/2011 à 20:42

Bonjour,

Je suis française et me suis mariée en Tunisie le 12 juillet 2009, mon mariage a été retranscrit et mon mari tunisien est venu en décembre de la même année

Sauf qu'entre l'arrivée de celui-ci et son départ du domicile conjugal le 30 août 2010, nous n'avons vécu ensemble que 5 mois et demi. Car il faisait sans cesse des allers-retours entre chez nous et sa famille qui habite Paris

De plus pendant 5 semaines la bas il m'avait dit travailler au noir, ce que je doute aujourd'hui. Il m'a quittée enceinte de 6 mois; J'ai depuis accouché et maintenant il me harcèle pour que je ne lui mette pas de barrière afin qu'il obtienne le renouvellement de sa carte de séjour (visas). A part écrire à la sous-préfecture pour leur relater ma situation; sachant que je vais mettre en route une demande de divorce, qu'elle recourt-ai je ?

En plus il ne subvient pas au besoin de son enfant vu qu'il ne travaille pas et n'a vu celui-ci que 4 fois en 4 mois.

Je suis intimement persuadé que l'enfant qu'il a voulu que l'on est rapidement a été pour lui son "visas" pour la France

Vivre si peu de temps avec sa femme enceinte : 5 mois et demi et 10 mois loin d'elle

Je vous serai reconnaissante de me dire quelles démarches entreprendre afin qu'il n'obtienne pas son renouvellement de visas grâce à mon bébé
cordialement

Par **mimi493**, le 17/03/2011 à 21:02

Vous écrivez à la préfecture afin de signaler la rupture de vie commune et l'absence de participation à l'entretien et l'éducation de votre enfant.

Ensuite, vous refusez de faire toute déclaration mensongère, vous changez les serrures s'il a encore les clefs de chez vous.

Et la prochaine fois, vous serez moins naïve et n'épouserez un homme que vous ne connaissez pas.

Par **Sam**, le **17/03/2011** à **22:40**

J'ai déjà fait toutes les démarches que vous avez cités. Comme le dit une citation : l'amour rend aveugle et le mariage rend la vue ! Eh oui j'ai été naïve
Difficile de douter des sentiments qu'il avait car nous avons fait un mariage qui a duré 3 jours...
Il doit bientôt être convoqué à la sous-préfecture pour son renouvellement et c'est là que je souhaiterais qu'il rencontre des difficultés !
Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **17/03/2011** à **23:20**

Vous ne pouvez rien faire de plus.

Quelle idée d'épouser un homme que vous ne connaissez pas.

Par **Sam**, le **18/03/2011** à **22:16**

**Malheureusement comme beaucoup de femmes je me suis faite avoir (enfin c'est ce que je pense à 80%)
Tot ou tard la roue tourne !!**